

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux,  
le 8 avril

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde  
Dûment convoqué le 4 avril 2022  
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de  
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

### **Etaient présents :**

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Dany BRICOU ;  
Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Vincent PALLUAU, Jean-Luc GUERAIN, Luc LAPEYRE, Christophe JOFFRIT, David BAUDOUIN.

### **Etaient absents excusés :**

Alain FRITSCH a donné procuration à Christophe JOFFRIT  
Christel PERSONNE a donné procuration à Roselyne DEMION JACINTO  
Grégory TREFFOT a donné procuration à Caroline ROCHER  
Nicolas BITTARD  
Sébastien BELAUD

### **Secrétaire :**

M Christophe JOFFRIT a été nommé secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Délibération : Convention de partenariat aux formations mutualisées avec la CCMP
- Etude convention d'adhésion au service Mobilités et Evolution Professionnelle du CDG
- Présentation de l'état de notification des taxes directes locales
- Présentation et vote du BP : Commune et CCAS
- Validation des taux des taxes directes locales
- Questions diverses :

Aide pour l'Ukraine, Etang de Goux, Journée rencontre jeunes/inauguration de la place de Prailles, Point sur la rencontre à Goux, Référent Bibliothèque, dates réunions commission

-----  
I Délibérations :

### **- Convention de partenariat relative aux formations mutualisées**

Mme la Maire présente le projet de convention de partenariat relative aux formations mutualisées entre la commune et la Communauté de communes Mellois en Poitou.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise Mme la Maire à signer cette convention valable jusqu'au 31 décembre 2024.

## **- Adhésion au Service Mobilité et Evolution Professionnelle du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres.**

Mme La Maire présente la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres qui a pour objet de définir les modalités d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle, la durée et son coût.

Mme La Maire propose à l'assemblée de signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et de régler l'adhésion au service d'un montant 150 euros pour deux ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité des présents :

- D'autoriser Madame La Maire, à signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.
- D'autoriser la dépense, les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section de fonctionnement de la commune.

M Vincent PALLUAU ne prend pas part au vote.

II Présentation du FDL 2022 :

Mme la Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Deux simulations sont présentées :

-avec le maintien des taux 2021

-avec une baisse du taux de la taxe foncière sur le bâti

Le conseil municipal retient le projet de baisse du taux de la taxe foncière sur le bâti pour le BP 2022.

III Présentation et vote du BP 2022 :

- Commune :

Mme la Maire présente le budget primitif tel que la commission Finances l'a étudié avec

Une section d'investissement équilibrée de 476 700 €

Une section de fonctionnement équilibrée de 1 132 975 €

Vote : Pour 15 Contre 1 Abstention 0

Mme la Maire propose, suite au vote du BP, le vote des taux pour 2022 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité des présents, les taux 2022 suivants :

- Taxe Foncière (bâti) 31.33 % (Baisse de 0.5 % par rapport à 2021)

- Taxe Foncière (non bâti) 54.80 %

pour un produit attendu de 265 906 €.

Mme la Maire est autorisée à signer l'état de notification 2022.

- CCAS :

Mme la Maire présente le budget primitif du CCAS :

Une section de fonctionnement équilibrée de 2150 €.

Vote à l'unanimité des membres présents du CCAS

IV Questions diverses :

-SPA :

Mme la maire fait savoir que plusieurs nouveaux chats ont été signalés elle propose qu'une nouvelle convention pour 5 chats soit établie avec la SPA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse ; Pour 6 Contre 8 Abstention 2

La cabane à chats du camping du Plan d'eau sera déplacée et mise à Biard en accord avec les services de la CCMP.

-Location salle des fêtes de Prailles :

Mme la Maire fait part d'une demande de location de la salle des fêtes de Prailles pour les mercredis soirs du 20 avril au 29 juin 2022 et pour la semaine du 30 juillet au 6 août 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, d'appliquer les tarifs suivants :

- Location du mercredi soir : 50 €
- Location de la semaine 31 : 500 €

Mme la Maire est autorisée à louer la salle des fêtes de Prailles en application des tarifs ci-dessus

-Aide Ukraine :

Mme la Maire propose que la commune verse une aide financière en faveur des ukrainiens auprès de la Croix Rouge Française.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, le versement d'une aide à hauteur de 1 € par habitants soit 972 €.

Mme la Maire est chargée de procéder au versement de cette subvention d'un montant de 972 € auprès de la Croix Rouge Française.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022.

Concernant le gîte de la Couarde, la location ne sera pas mise à disposition des ukrainiens, mais les recettes de la location seront reversées pour moitié en faveur des ukrainiens.

-Etang de Goux :

Plusieurs propositions sont à étudier :

- Soit un scénario d'effacement de l'étang avec création des mares pédagogiques pour un coût restant à la charge de la commune d'environ 18 000 €

- Soit un scénario de contournement avec travaux de réfection du lit du Lambon et de réduction de l'étang de Goux pour une charge restante pour la commune estimée 115 000 €
- Soit laisser en l'état actuel sachant qu'aujourd'hui le syndicat de rivière participe financièrement sur les travaux avec les collectivités volontaires.

D'ici quelques temps les mises aux normes seront obligatoires mais il n'existera plus d'aides de la part du syndicat.

Mme la maire propose de diffuser des informations claires sur les coûts et les propositions faites et de voir quelles sont les personnes réellement intéressées par ce dossier.

M Caclin fait savoir que le plan d'eau du Lambon est également concerné.

Une régularisation administrative doit être réalisée et des travaux sont à prévoir. Une commission travaille dessus à la CCMP.

Compte-tenu du nombre d'étangs à mettre aux normes, le syndicat de rivière ne participerait que pour les dossiers d'effacement avec aménagements par des mares.

Une information à la population va être effectuée.

-Espace Maison Peleboise :

Le cabinet Lieux Equations vient mercredi 13 avril pour travailler sur l'histoire du site. M Quatravaux et M Thebault vont être conviés.

Le diagnostic et le projet doivent être présentés le 3 mai prochain à 16h.

-Point sur la rencontre secteur Goux :

La rencontre a été très sympathique et conviviale. Les personnes présentes ne se déplacent pas habituellement.

Le 1<sup>er</sup> sujet abordé a été celui du problème des biches. Les informations sur les procédures engagées sur ce dossier ont été données.

Pour tous, cette rencontre a été une réunion utile pour informer directement la population concernant les divers dossiers en cours.

La rencontre sur les autres secteurs est attendue avec impatience.

-Bibliothèque :

Suite à l'appel aux bénévoles pour la bibliothèque de Prailles sur le quoi d'9, 3 ou 4 personnes se sont proposées.

La réunion sur les réseaux avec la MDP a pour objectif d'amener les bibliothèques à travailler ensemble et partager sur les transports et les moments à la bibliothèque départementale.

Mme Dany Bricou est nommée comme élue référente titulaire et M Alain Fritsch suppléant.

-Réunion Environnement :

Elle est prévue le 10 mai à 19 h 30.

Mme la Maire fait savoir que la fresque Climat sera exposée le 10 juin pour les enfants de l'école et le 11 juin pour tous les habitants.

Lors de la réunion du 10 mai, M Alain Laurent viendra présenter le dispositif Ekosentia.

-Journée Jeunes :

L'organisation d'un tournoi au multisport aura lieu le 25 juin à la demande des jeunes.

-8 mai :

A l'issue de la commémoration, auront lieu un vin d'honneur et l'inauguration de l'espace devant la mairie.

-Dates à retenir :

Le prochain conseil aura lieu le Jeudi 12 mai à 20 h.

La commission cimetière se réunira le 4 mai à 17 h.

La commission voirie/bâtiments se réunira le 30 avril de 10 h 30 à 12 h.

-Argent de poche :

3 candidatures ont été reçues à ce jour.

2 jeunes seront présents pour les vacances de Pâques avec Philippe Naud comme tuteur.

L'objectif sera le nettoyage des lavoirs en fonction du temps, s'il fait mauvais création de bancs à partir de palettes.

-Service civique :

Ce jour a eu lieu la réunion de cadrage concernant le service civique seniors en complémentarité avec la maison de retraite de Celles sur Belle.

Une convention sera passée entre le CCAS de Celles sur Belle et le CCAS de Prailles la Couarde.

Les jeunes doivent avoir entre 16 et 25 ans, ils seront recrutés à raison de 28 h/semaine et seront présents 2 jours sur Prailles pour une période de 8 mois à partir d'octobre. Ils découvriront les métiers autour des personnes âgées.

Pendant ces 8 mois, ils auront des jours de formation, du temps de travail auprès des personnes âgées et un temps de regroupement pour du travail en commun.

-Urbanisme :

Les référents communaux pour l'urbanisme avec la CCMP vont travailler entre mai et juillet sur le PLUI.

-M DIARRA Demba :

M Diarra propose de se déplacer avec les jeunes du foyer du Genêt et les personnes âgées afin de monter une chorale.

Une rencontre lui sera proposée pour étudier une intervention pendant le repas des aînés.

-Evolution de carrière :

Mme la maire fait savoir que des agents peuvent prétendre à des avancements de grade ou à des promotions internes. Après étude, un avancement de grade et deux promotions internes peuvent être proposés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

Le secrétaire,

les membres,